

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 mai 2021

Le vingt-six mai deux mil vingt et un, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	15
Conseillers en fonction	15
Conseillers présents et représentés	15

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Bernard BALLAND, Karine RICAUD, Anne MANDON, Elodie GICQUEL, Philippe LIBIER, Jean-Luc DOUMENJOU et Mélanie BOGNENKO.

Absentes excusées : Catherine AUGUCHON et Monique LACROUTS.

Procurations : Catherine AUGUCHON à Mélanie BOGNENKO et Monique LACROUTS à Karine RICAUD.

Secrétaire de Séance : Thierry TAUZIA.

Date de convocation 21.05.2021

-----  
Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

En raison des mesures de prévention COVID-19 et sous couvert des conditions fixées par l'article L.2121-18 du CGCT, la séance du Conseil Municipal s'est tenue à huis clos.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 11.05.2021 :**  
**le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**  
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11.05.2021.

• **DCM 2021/24 Modification statuts communautaires (TAP) :**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5, L.5211-10, L.5211-20, L.5211-17-1 et L.1425-1 ;

VU les statuts de la Communauté de communes du Pays Grenadois dans leur version arrêtée par le préfet des Landes en date du 5 mai 2021 ;

VU la délibération de la Communauté de communes du Pays Grenadois du 17.05.2021 qui acte la restitution de la compétence facultative « Mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) tels que générés par la mise en œuvre du décret 2013-077 du 24 janvier 2013 » - Modification des statuts ;

**CONSIDÉRANT** la décision de la Direction Départementale de l'Éducation Nationale de valider la demande dérogatoire d'organisation du temps scolaire à 4 jours pour les communes de Artassenx et Bascons, conformément au décret n°2017 1108 du 27 juin 2017 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une seule commune du territoire conserve l'organisation du temps scolaire à 4,5 jours ;

**CONSIDÉRANT** la procédure de restitution aux communes membres concernées de la compétence facultative « *Mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) tels que générés par la mise en œuvre du décret 2013-077 du 24 janvier 2013* » prévue par l'article L5211-17-1 du CGCT ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de chaque commune membre devra se prononcer d'une part sur la restitution de compétence et d'autre part sur la modification statutaire qui en découle ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la restitution de compétence et la modification des statuts comme suit :

[...] **C. Compétences facultatives** [...]

**5. Actions en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse**

Mise en œuvre des actions contenues dans les contrats « enfance » et « temps libre » ainsi que tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait.

Sont de la compétence de la Communauté de Communes les actions listées ci-après :

- Gestion du Relais d'Accueil de la Petite Enfance
- Coordination du Projet Educatif de Territoire (PEDT)
- Mise en œuvre et gestion d'un Point Information Jeunesse
- Actions de coordination enfance-jeunesse
- Gestion de l'Espace Jeunes
- Mise en œuvre et gestion d'un lieu d'accueil enfants-parents
- Gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) tels que générés par la mise en œuvre du décret 2013-077 du 24 janvier 2013

La Communauté de Communes est compétente pour

- La création et l'extension d'une « Maison de l'Enfance / Petite Enfance » qui comprendra le Centre de Loisirs Sans Hébergement, le Relais Assistantes Maternelles et le lieu d'accueil enfants-parents.
- L'aménagement d'une « Maison de la Jeunesse » qui comprendra l'Espace Jeunes et le Point Information Jeunesse.

Transmission en préfecture le 27.05.2021.

• **Présentation faisabilité de l'habitat locatif « Dupeyron » et point situation du projet :**

Présentation de l'étude de faisabilité par Anne Mandon avec l'emplacement envisagé des logements et le découpage de la parcelle. Monsieur le Maire explique avoir établi les premiers contacts avec les différents partenaires susceptibles de subventionner et de financer notre projet. La possibilité de construire des logements avec l'agrément PLUS (Plan Locatif à Usage Social) est abandonnée car l'encadrement réglementaire des loyers ne permet pas de couvrir sereinement l'échéance des emprunts.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la continuité du projet tel que présenté par monsieur le Maire.

- **Plan Communal de Sauvegarde :**

Monsieur le Maire présente le dossier de renseignements qui permettra d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde. Désignation des premiers acteurs et définition des démarches à entreprendre pour compléter ce fichier le plus rapidement possible.

Une réunion du conseil municipal complémentaire aura lieu dès que les premières informations seront récoltées. Nous devons remettre ce dossier au centre de gestion pour le 15 septembre 2021.

- **Elections Régionales et Départementales des 20 et 27 juin 2021 : organisation des deux bureaux de vote :**

En raison de la crise sanitaire, la tenue de deux scrutins simultanés (départemental et régional) est obligatoire. Nous devons réorganiser la salle polyvalente selon le plan bien précis, présenté à ce conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle les consignes sanitaires et l'obligation aux assesseurs d'être vaccinés ou de présenter un test antigénique ou PCR de moins de 72 heures.

Les cartes d'électeurs ne seront pas tamponnées comme à l'accoutumée.

- **Marché de Saint Maurice sur Adour :**

La semaine dernière, un point a été fait avec les commissions animation et communication du conseil municipal, les co-présidents du Comité des fêtes. Il en ressort la proposition d'organiser le marché tous les 2<sup>èmes</sup> dimanches du mois à partir de septembre 2021.

Après réflexion administrative, la gérance du marché sera faite par la mairie. Le Comité des fêtes assurera la gestion du bar License IV. La mairie fera payer les exposants une fois par an afin de ne pas multiplier les titres de paiement.

Le conseil municipal valide ses premières décisions à l'unanimité.

- **Questions diverses**

#### **Info Diocèse**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Diocèse d'Aire et Dax annonçant le changement de curé sur la paroisse Saint Pierre et Saint Paul du Marsan, à compter du 01.09.2021. L'abbé Dubasque (75 ans) rejoindra Aire sur l'Adour en tant que prêtre auxiliaire. Le nouveau curé, l'Abbé Franck Abougnan, habitera au presbytère de Grenade. Notre paroisse rejoint ainsi un ensemble pastoral de trois autres paroisses autour de Mont de Marsan.

#### **Fête des mères**

Une seule naissance depuis l'année dernière. Monique Lacrouts et Cathy Auguchon se chargent de commander le bouquet de fleurs et de le remettre à la maman.

#### **Eclairage terrain de foot**

Les travaux débiteront le 14 juin. Fin juin, ils devraient être finis. Il faudra profiter de la présence de l'entrepreneur pour installer les nouvelles cages de foot.

#### **SYDEC motion Hercule via salariés EDF Enedis**

La mairie a reçu mail du Comité d'Entreprise d'EDF Enedis qui soutient la motion Hercule. Une pétition transmise en ligne a été envoyée à tous les conseillers municipaux.

**Programmation de la commission CCID** le 29 juin à 20h00.

**Programmation de la commission Travaux** le 29 juin à 21h00.

**Interview de monsieur le Maire** sur France Bleu Gascogne le mercredi 23 juin de 17h05 à 17h30. Deux autres personnes sont à contacter par Monsieur le Maire : Thibault Colin (escargots) et Maxime Baptistan (société Protifly).

**Journée portes ouvertes mixtes au stade municipal** le samedi 05 juin 2021 organisée par le Football Club Adour.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation. Et lève la séance à 23h30.